

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 477X-CA-7392

concernant l'adoption d'un calendrier complémentaire au calendrier universitaire applicable aux personnes étudiantes internationales nouvellement admises au trimestre d'hiver 2025

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-dix-septième réunion (extraordinaire) tenue par consultation électronique entre le mardi 29 octobre 2024 à 14 h et le vendredi 1^{er} novembre 2024 à 12 h.

ATTENDU l'article 6 du *Règlement général 1* de l'Université du Québec : Le calendrier universitaire;

ATTENDU l'article 4 du *Régime des études de premier cycle* et l'article 1.7 du *Règlement des études de cycles supérieurs* de l'UQO concernant le calendrier universitaire;

ATTENDU le calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2024-2025;

ATTENDU la croissance importante des personnes étudiantes internationales et la hausse notable anticipée pour le trimestre d'hiver 2025;

ATTENDU la nécessité d'optimiser les processus internes en permettant le téléversement des pièces nécessaires à l'inscription et le paiement en ligne des droits de scolarité des personnes étudiantes internationales nouvellement admises;

ATTENDU que ce changement permettra une meilleure planification de l'offre de cours, un meilleur accueil et une meilleure intégration des personnes étudiantes internationales;

ATTENDU la résolution 419-CE-3388 adoptée par la commission des études le 3 octobre 2024;

ATTENDU le calendrier complémentaire au calendrier universitaire applicable aux personnes étudiantes internationales nouvellement admises au trimestre d'hiver 2025;

Sur proposition de monsieur Patrick Duguay, appuyée par monsieur Ahmed Lakhssassi,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le calendrier complémentaire au calendrier universitaire applicable aux personnes étudiantes internationales nouvellement admises au trimestre d'hiver 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet Secrétaire générale